

XXe CONGRES de L'ANEM

Saint-Pierre de Chartreuse - 15 octobre 2004

Discours d'accueil de François BROTTES

à Jean-François COPE, ministre délégué à l'intérieur

Monsieur le Ministre,

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier d'avoir accepté notre invitation.

Elle marque, pour nous, votre volonté de reconnaître les élus des communes de montagne comme des interlocuteurs à part entière.

Elle marque, pour nous, votre souci de vous confronter directement à des territoires et des populations à qui « on ne la raconte pas ».

Monsieur le Ministre, la Montagne est exigeante, elle est difficile mais elle est loyale lorsqu'on la respecte.

Aujourd'hui les élus de la montagne sont inquiets, ils ne sont pas certains d'avoir bien compris la nouvelle règle du jeu et d'avoir identifié les nouveaux repères. On leur parle de simplification et ça ne les rassure pas :

? je ne parle pas de la désespérance qui atteint le pastoralisme qui ne comprend pas que soit encouragé le développement des prédateurs, sans plus d'égards pour une activité indispensable à l'entretien de la montagne, et pour une profession difficile à exercer,

? je ne parle pas du réchauffement de la planète qui déstabilise tous les pronostics en matière de prévisions climatiques,

? je ne parle pas de l'élargissement d'une offre touristique mondiale qui encourage le « zapping » et l'infidélité des touristes (autres temps, autres mœurs),

? je ne parle pas de la réforme de la Politique Agricole Commune qui risque de remettre à plat l'organisation de la plupart des filières présentes dans nos massifs,

? je ne parle pas de la spéculation foncière qui n'épargne pas nos territoires, surtout dans le péri-urbain, et qui contribue à exclure les jeunes du pays, parce que les maisons du village sont devenues hors de prix et que les dernières locations disponibles sont devenues des résidences secondaires.

Alors Mr le Ministre quelles sont ces nouvelles règles du jeu :

- l'affirmation de l'autonomie financière dans la constitution: celle qui garantit aux communes d'avoir des recettes propres mais leur permet également de pratiquer des déductions sur la fiscalité locale, ici pour attirer un médecin, là un vétérinaire ou ailleurs pour conserver un service public ... mais comment accepter qu'au nom de cette autonomie qui en effet les rend seules responsables, elles ne puissent pas compter sur une compensation de la solidarité nationale, donc de l'Etat ?

- la garantie du maintien du niveau de ressources propres : mais sur quelles véritables ressources propres peuvent-elles compter, elles qui connaissent par cœur les effets de la baisse des ressources avec, par exemple, la délocalisation progressive vers les grands centres des sites industriels implantés dans les vallées ?
- la garantie d'une péréquation destinée à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales mis à part dans le domaine de l'agriculture : pour l'instant les élus de montagne connaissent surtout l'argument qui consiste à leur dire qu'eux au moins ils bénéficient du « bon air » et que cela devrait déjà les satisfaire...ils connaissent aussi, par exemple, la contribution obligatoire des offices HLM des départements de montagne au financement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (l'ANRU) qui elle , réserve ses crédits aux seules villes ?

? C'est la réponse à ces questions que nous attendons de vous Monsieur le Ministre, le gouvernement a engagé une réforme en profondeur , en matière de décentralisation des compétences et des charges, en matière de refonte des dotations aux collectivités, vous affichez une ambition forte de réduction des écarts de richesses et de développement des solidarités, les élus de la montagne vous proposent leur candidature pour une vérification en vraie grandeur.

**Alors Monsieur le Ministre « QUEL ACCOMPAGNEMENT DEMAIN ,
POUR UN DEVELOPPEMENT EQUITABLE ET DURABLE DE LA
MONTAGNE ? »**

Notre proposition de loi (encouragée par le Premier ministre lors de notre congrès de 2002, à GAP) peut se résumer en trois lignes de force essentielles :

- faire de la montagne un territoire d'excellence dans le domaine environnemental, économique, et des services...
- donner aux populations et aux collectivités de montagne les moyens réels de leur autodéveloppement, notamment en tordant le cou aux carcans juridiques inutiles qui trop souvent les entravent,
- épauler plus particulièrement le développement des territoires de montagne par une relance des zones de revitalisation rurale (*qui recouvrent plus de trois quarts des territoires de montagne*).

La loi sur les territoires ruraux n'aura pas réponse à tout, car d'une part la montagne a été un peu noyée au milieu du rural en général et cela a eu tendance à « laminer » sa spécificité , ses contraintes particulières ; d'autre part vous le savez bien Monsieur le ministre, sans l'implication forte du ministère de l'intérieur et du ministère des finances, les vrais sujets qui « fâchent » ou qui « enthousiasment », ne peuvent pas vraiment être réglés.

Cette considération donne d'autant plus de relief à votre présence parmi nous aujourd'hui.

A la base la loi montagne consacre la notion d'auto-développement :

- elle transgresse le principe d'égalité, ou plus exactement, le revisite en reconnaissant la spécificité (c'est-à-dire la différence) des territoires de montagne,
- elle justifie un traitement différencié (et quasi systématique) - le mot a fait débat : discrimination positive - ouvrant un accès légitime à la solidarité nationale,
- elle légitime l'affirmation des populations locales à concevoir et poursuivre une stratégie autonome de développement économique local, et c'est là, la convergence des projets des montagnards avec ceux de la Nation.

L'émergence de la notion de développement durable a constitué, avec les progrès croissants de l'intégration européenne, l'une des causes principales qui ont motivé les élus de la montagne à entreprendre le chantier de la modernisation de la loi montagne de 1985.

La notion apparaît en effet dans le droit positif international lors du sommet de la terre à Rio en juillet 1992, et dès lors tout le monde l'a revendiquée.

Or, une des difficultés réside dans la définition du principe : « développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (leurs besoins).

Mais au nom du développement durable, on gère la montagne à distance, et plusieurs dossiers environnementaux emblématiques de cette dernière décennie ont suscité incompréhension des élus, colère des habitants et sanctuarisation virtuelle des espaces.

Le sentiment d'être pris pour des irresponsables, l'impression de ne plus pouvoir prendre une seule initiative locale sans tomber sous le coup d'une réglementation, d'un périmètre de classement, ont contribué à rejeter en bloc bon nombre de dispositions dont je suis pourtant persuadé qu'elles peuvent être positives pour nos territoires. Car je n'oublie pas que c'est aussi grâce à notre contribution environnementale à la société, que nous pouvons revendiquer, par réciprocité des dotations majorées.

Mais, le contre point indispensable pour pérenniser la notion montagnarde d'auto-développement, c'est d'ajouter le terme « équitable » à celui de « durable ».

En résumé , le développement durable des territoires doit être équitable pour les populations qui y vivent.

Que la formule soit désormais reprise dans la loi permet de conforter cette dimension fondamentale .

Aurons nous les moyens du développement équitable et durable ?

Nos propositions rejoignent déjà certaines initiatives du gouvernement, mais il faudra aller plus loin :

1- Améliorer la participation au niveau des massifs

- réussir l'élaboration des schémas de massif sans que cela soit un prétexte à geler tous les projets en cours, d'autant que l'Europe est prête à reconnaître les massifs comme interlocuteurs.

- nourrir budgétairement les conventions interrégionales de massif, d'autant que les conseils régionaux nous ont dit leur volonté
- développer l'implication des comités de massif qui rassemblent tous les acteurs et toutes les sensibilités de la montagne dans les processus de concertation et de décision
- maintenir la collaboration et la participation de l'Etat , avec les commissariats de massif, comme garants d'une politique nationale de LA montagne, en veillant à ce que les massifs pauvres disposent des mêmes moyens que les massifs plus riches par l'intermédiaire de la solidarité nationale, concrétisées notamment dans le budget de l'Etat, cela sera d'autant plus nécessaire qu'une trop forte régionalisation risquera d'accroître les écarts ...

2- Développer le partenariat et la coresponsabilité en matière de politiques d'Etat

En d'autre termes, l'Etat devra se défaire d'une culture de tutelle parfois aveugle, et établir notamment avec les collectivités locales un réel rapport de confiance qui à la fois les responsabilise et leur permette d'être des acteurs à part entière en lieu et place d'exécutants...

A ce titre, en matière de sécurité civile par exemple, notre atelier d'hier, présidée par notre nouveau secrétaire général Martial Saddier, a pointé une question très précise vous concernant, Monsieur le Ministre : comment sera défini le périmètre de responsabilité des maires sur un

domaine skiable aménagé ? Autrement dit quelles seront les modalités d'application du fameux article 54 de la loi sur la sécurité civile ?

3- Permettre une gestion foncière au plus près du terrain

C'est l'un des principaux nœuds de nos problèmes d'aujourd'hui ; et lors de notre forum avec les jeunes de nos massifs , j'ai noté qu'il s'agissait là pour eux d'une question de survie, pour se loger, pour s'installer dans l'agriculture, pour créer leur activité professionnelle.

Nous attendons beaucoup des nouvelles possibilités offertes par la loi rurale, qui implique les départements et confirme le rôle des SAFER au service d'une maîtrise plus forte, plus coercitive du foncier . Nous regrettons que le chantier inextricable de la question des biens sectionnaux reste encore en attente de solutions solides. Je crois qu'il existe sur ce plan un rapport qui sommeille dans votre ministère (cela date de vos prédécesseurs).

4- Garantir une présence adaptée des services de proximité

Nous ne demandons pas la lune, nous demandons à être respectés, informés, associés à l'élaboration de solutions alternatives. Nous demandons le maintien de la péréquation tarifaire pour les services publics, car ça coûtera toujours plus cher de desservir des zones de grande superficie, en altitude et moins denses que des zones concentrées, en plaine , et très urbanisées.

Dans le domaine des services les nouveaux acteurs du marché, ne vont pas venir se battre dans nos territoires, la concurrence on risque de la regarder passer à la télé, pour le reste nous refusons de faire payer à nos contribuables locaux ce que

les autres contribuables n'ont pas à payer, là où le marché amortit les coûts, ...sauf à vouloir transporter la montagne à la ville.

Mais je n'ai rien vu de pareil dans le plan de Monsieur Borloo.

5- Utiliser des critères pertinents pour la péréquation et la réforme des finances locales

Les moyens financiers réels des collectivités conditionnent les résultats de leur action ; Or la prise en compte dans les dotations d'Etat des surcoûts montagne doit être confortée. Nos territoires pris globalement ne génèrent pas de richesse suffisante pour subvenir à leurs coûts de gestion ordinaires, à remplir les missions de base pour leur population.

A titre d'exemple :

- plus 35 % de surcoût pour les constructions en montagne
- plus 70 % de surcoût pour l'entretien de la voirie en montagne.

Nous pensons que le critère de superficie doit être adapté pour les communes de montagne.

Nous souhaitons donc :

- conserver et valoriser le critère proportionnel à la superficie dans le calcul de la DGF des communes,
- conserver l'impact du potentiel fiscal superficiaire dans les parts péréquation de la DGF (DSR pour les communes et DFM pour les départements) et obtenir pour les communes de montagne un

abondement de la nouvelle dotation à l'hectare qui ne subisse pas d'écrêtement

- clarifier le calcul du potentiel financier, de façon à ne pas surévaluer artificiellement la situation financière des communes de montagne qui si, elles sont bien gérées, n'en sont pas moins soumises à des charges lourdes, souvent réaliser pour le compte de populations de passage. Dans le cas contraire, cela reviendrait, pour l'Etat, à reprendre d'une main ce qu'il donne de l'autre,
- sortir la dotation touristique du potentiel financier car en réalité ce n'est pas un cadeau,
- défendre les acquis liés à la prise en compte des charges territoriales spécifiques de la dotation de fonctionnement minimale (DFM) attribuée aux départements. En effet, si les collectivités de montagne ne sont pas les seules à souffrir d'un contexte de gestion délicat, elles se situent souvent parmi les plus pauvres et du fait de leur « configuration même » (immenses territoires à entretenir et faible densité de population, et St Pierre de Chartreuse est un très bon exemple avec sa cinquantaine de hameaux et ses 8000 hectares), d'où un potentiel fiscal en diminution continue,
- prévoir des garanties d'évolution des dotations tenant compte de ces données et les charges nouvelles, notamment celles découlant des transferts de compétences issus de l'acte II de la décentralisation.

En conclusion, Mr le Ministre sachez que les élus de la montagne ne font ni la quête , ni la charité, il demande simplement qu'on leur donne les moyens de prendre le destin de leur territoire en main , un territoire qui remplit bon nombre de missions d'intérêt général, au niveau de la biodiversité, de la qualité des paysages , de la lutte contre l'effet de serre avec la densité des forêts, de la fourniture d'eau pure, de la mise à disposition d'espaces de loisirs et de détente, de la production de produits agricoles de qualité,... bref les élus de la montagne demandent un juste retour des choses, parce que chez eux c'est souvent gratuit, alors que le relief et le climat rendent plus compliqués, et souvent plus chers tous les projets .

Les élus de la montagne :

- attendent des réponses aux questions qu'ils se posent sur les réformes en cours qui ont été longuement abordées au cours de la table ronde, qui vient d'avoir lieu, consacrée à ce sujet,
- notamment ils souhaitent bénéficier d'une vision financière des engagements qui irait au-delà d'une année, d'une majoration pour les communes classées montagne
- ils vous disent qu'ils ont des projets mais qu'ils n'ont pas les moyens de les réaliser et ils sont très inquiets des transferts de charges annoncés

- ils se demandent quel fonds national pourra prendre le relais des fonds européens totalement dépensés comme en Midi-Pyrénées.

Monsieur le Ministre ils vous remercient chaleureusement d'être venu à leur rencontre, et vous proposent à présent d'être à votre écoute.